

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR UNE REINSCRIPTION

Année scolaire 2024/2025

Présence obligatoire de l'élève, des responsables légaux pour les élèves mineurs et du correspondant pour les internes.

- En cas de divorce ou situation particulière, la **décision attributive de l'autorité parentale**.
- **4 photos d'identité récentes + 1 pour les internes** (les vieilles photos ne seront pas acceptées).
- Une photocopie d'une **facture** de téléphone ou électricité ou eau (justificatif de domicile) de moins de 3 mois.
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) du responsable légal financier **pour tous les élèves**.

■ **Pour l'admission à l'internat** : présence obligatoire de l'élève, des responsables et du correspondant (des communes de Saint-Denis, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, Saint-André, Bras Panon et Saint-Benoît) **qui rempliront la fiche d'internat sur place, une pièce d'identité et un justificatif de domicile du correspondant sont obligatoires**.

Un **certificat médical** attestant que l'élève n'est atteint d'aucune maladie contagieuse et que son état de santé lui permet de vivre en collectivité est exigé.

Attention, en cas de demandes supérieures aux places disponibles, plusieurs critères seront déterminants : le critère académique ou non de la formation (CAP Esthétique Cosmétique et Parfumerie/ CAP Métiers de la Coiffure / BAC PRO Métiers de la Coiffure/ BAC PRO Métiers de la Mode-Vêtement/ BAC PRO Esthétique Cosmétique et Parfumerie) et l'éloignement géographique.

L'admission définitive ne sera connue qu'à la rentrée (semaine du 12 août 2024).

■ **POUR PARTICIPER A DES ACTIVITES DE LA MAISON DES LYCEENS (MDL)**, une cotisation de 5 euros* sous forme d'un chèque libellé à l'ordre de la Maison des Lycéens du Lycée Isnelle AMELIN. **(Obligatoire pour les internes)**

■ **POUR PARTICIPER A DES ACTIVITES SPORTIVES (AS)**, une contribution de 5 euros* sous forme d'un chèque libellé à l'ordre de l'Association Sportive du Lycée Isnelle AMELIN.